

Schéma de cohérence territoriale Ouest Etang de Berre: plan d'aménagement et de développement durable (PADD)



Le PADD du SCoT Ouest Etang de Berre est le produit d'une exigence collective visant à valoriser des atouts territoriaux et socio-économiques. Notons qu'ici ceux-ci prennent une dimension singulière tant la filière industrialo portuaire et énergétique est prégnante bien entendu à l'échelle du territoire mais aussi à l'échelle internationale.

Le PADD marque ainsi la volonté des élus de « prendre la main » avec détermination sur le développement du territoire face à des tendances qui pourraient précisément, si rien n'était fait, mettre à mal ces atouts hautement stratégiques.

Le PADD fait suite à un diagnostic, et précède le document d'orientations générales qui lui donnera une valeur prescriptive.

Le PADD est donc :

- Un projet politique visant à organiser, dans l'intérêt de tous, les rapports entre une population et le territoire sur lequel elle vit, avec un regard humaniste dans une dimension de développement durable.
- Un projet prospectif visant à organiser dans le moyen terme (d'ici 2025) ces rapports territoriaux. Ce sont les élus et la population qu'ils représentent qui sont les « maîtres du jeu » dans la mesure où ils définissent un scénario de développement territorial choisi et non subi.
- Un projet déclinable à plusieurs échelles, selon les thématiques abordées et les politiques qui les sous-tendent avec principalement : l'habitat, les transports et les déplacements, le développement économique, la valorisation agri-environnementale...

La réflexion engagée lors du diagnostic a fait émerger cinq enjeux majeurs pour le territoire du SCoT. Ils sont à la base de la réflexion stratégique qui a pour cadre le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

1. Maîtriser la dynamique démographique et optimiser la qualité d'accueil du territoire

Cette dynamique est une chance pour le territoire dont l'économie est en plein essor. Il est donc important de renforcer la part des actifs, afin de pouvoir offrir une main d'oeuvre locale nécessaire aux entreprises.

Toutefois, mal maîtrisée, cette dynamique pourrait se retourner contre le territoire, car :

- Elle pourrait favoriser un étalement de la tache urbaine et réduire par là même la surface des espaces agri-naturels, garants de la vitalité de l'agriculture, de la valeur écologique du territoire et d'un cadre de vie d'exception.
- Elle pourrait générer une tension, déjà existante, du marché immobilier rendant de plus en plus délicat l'accès pour tous au logement et bloquant davantage le parcours résidentiel.
- Elle rendrait plus difficile la mise en place d'une urbanisation structurée autour d'une offre de transport public performante.

2. Valoriser les atouts économiques stratégiques du territoire

Le SCoT doit créer les conditions d'une lisibilité économique optimisée par :

- une diversification des filières ;
- une gestion durable d'un potentiel foncier unique en termes de surface et de localisation géographique permettant entre autre . Le développement de la quadrimodalité (mer, fer, route, fluvial),
- . Une logique de localisation des activités économiques en fonction de leurs caractéristiques et de leurs besoins,
- Le développement d'une offre de formations adaptées répondant aux besoins des entreprises.

3. Déterminer une armature adaptée des réseaux de déplacement

Les réseaux de déplacements ont un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. Ils représentent un grand déterminant des évolutions morphologiques des espaces urbanisés : d'où la nécessité de localiser la demande en transports au plus près de l'offre existante, mais aussi de structurer la ville à venir en la rendant facilement « connectable » par les transports publics.

4. Valoriser un territoire pluriel

Une des spécificités du territoire Ouest Etang de Berre repose sur la diversité des paysages qui le compose entre littoral, étangs, garrigues, espaces humides, Crau... Au sein de cette trame, lagéographie et l'histoire sont des facteurs structurants du projet, chaque configuration territoriale étant porteuse d'un modèle de développement.

5. Structurer le territoire du SCoT à partir de son environnement agricole et naturel

L'espace agricole et naturel n'est pas un espace « en réserve », mais bien un élément de structuration pérenne du projet de territoire. Il en va de l'avenir de l'agriculture et de ses filières économiques induites, de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire, mais aussi de sa valeur écologique.

Le PADD du SCoT Ouest Etang de Berre, se structure ainsi autour de cinq parties, soit une construction pas à pas du projet répondant à ces enjeux territoriaux stratégiques :

1. Pour un territoire accueillant et solidaire
2. Pour un territoire valorisant ses atouts économiques et stratégiques
3. Pour un territoire affirmant le droit à la mobilité pour tous

4. Pour un territoire sachant valoriser sa situation et ses sites
5. Pour un territoire se structurant à partir de son patrimoine agri environnemental

Auteurs du document : Syndicat mixte du SCOT Ouest Etang de Berre

Obtenir le document : Syndicat mixte du SCOT Ouest Etang de Berre

Mots clés : AMENAGEMENT, SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE, DEVELOPPEMENT DURABLE, ETANG DE BERRE

Thème (issu du Text Mining) : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PAYSAGE, MILIEU NATUREL

Date : 2010

Type de ressource : Rapport d'études

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : PRLM6129

Accéder à la notice source : <http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?page=alo&alold=6129>

Télécharger les documents :

<http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/digidoc.seam?>

[actionMethod=dyn%2Fportal%2Fdigidoc.xhtml%3AdownloadAttachment.openStateless&statelessToken=oiCMcttwlm42XZaksdWh545co3z63oT2n02qygXGLg0](http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/digidoc.seam?actionMethod=dyn%2Fportal%2Fdigidoc.xhtml%3AdownloadAttachment.openStateless&statelessToken=oiCMcttwlm42XZaksdWh545co3z63oT2n02qygXGLg0)

Commune : ISTRES (13047), MIRAMAS (13063), SAINT-CHAMAS (13092), BERRE-L'ÉTANG (13014), ROGNAC (13081), VITROLLES (13117), MARIGNANE (13054), CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES (13026), MARTIGUES (13056), SAINT-MITRE-LES-REMPARTS (13098)

Département : BOUCHES-DU-RHONE (13)

Région : PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR (93)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/schema-de-coherence-territorial-ouest-etang-de-berre-plan-d-amenagement-et-de-developpement-durable-0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

